

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Juin 2019

L'an deux mil neuf, le vingt juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Sébastien GIARD, Mmes Sandrine FÉVRIER, Annabelle LAVIGNE et Joëlle LEBOUCHER, MM. John PHILIPOT et Jean-Marie VIVIER.

Absents Excusés : Sébastien LÉVEILLÉ, Emmanuel PORÉE et Frédéric ANDRÉ,

Absent : Éric DAGUET,

Secrétaire de séance : Annabelle LAVIGNE

Date de convocation :	13 Juin 2019	Nombre de conseillers en exercice :	13
Affichage :	25 Juin 2019	Présents	: 09

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil.

ACHAT DE MATERIEL ET DEVIS

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la tondeuse arrière du tracteur tondeuse et que l'entreprise Jamotte Motoculture à Vire propose de vendre un équipement plus robuste pour 1750 € TTC et qu'il reprend l'ancienne tondeuse 650 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide l'opération et charge Monsieur le maire de finaliser l'opération.

Le conseil examine un devis estimatif pour la numérotation des rues. Une réflexion va être lancée.

REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire indique que l'employé communal en charge de l'entretien a eu des arrêts maladie et que l'association Les Goëlands a fourni des prestations pour l'entretien des espaces verts depuis janvier 2019. Il demande au conseil d'approuver la facture n°05/2019 pour la somme de 670 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** la facture de l'association Les Goëlands n°05/2019 pour la somme de 670 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à payer et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de procéder à une décision modificative pour l'intégration des montants officiels des dotations d'état et de la fiscalité 2019. De plus, il est indispensable de compléter le financement des investissements.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide les virements de crédits suivants :
Décision modificative au budget principal N°1 :

compte	chapitre	Opération programme		montant
Dépenses de Fonctionnement				
022	022		-	3 369.00 €
023	023		+	5 000.00 €
Recettes d'Investissement				
73111	73		+	371.00 €
7411	74		-	204.00 €
74121	74		+	1 233.00 €
74127	74		+	173.00 €
742	74		+	58.00 €
Dépenses d'Investissement				
2188	21		+	5 000.00 €
Recettes d'Investissement				
021	021		+	5 000.00 €

- et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2018 et 2019 :

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer la somme de 120,97 € par an à M. Tony YVER demeurant à Torigny-les-Villes pour le gardiennage de l'église pour 2018 et 2019

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM 2019

M. le Maire rappelle qu'il est souhaitable de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour France Télécom pour l'année 2019.

France Télécom dispose sur la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire d'un patrimoine sur le domaine public routier qui se décompose de la manière suivante :

- 1,364 Km pour le patrimoine en souterrain
- 7,540 du Km pour le patrimoine en aérien

En vertu du Décret N°2005-1676 du 27 Décembre 2005, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de fixer le montant de redevance d'occupation du domaine public 2019 pour France Télécom pour son patrimoine sur le domaine public routier à :

- 40,73 € du Km pour le patrimoine en souterrain
- 54,30 € du Km pour le patrimoine en aérien

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRT GAZ

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du Syndicat... auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la **redevance due au titre de 2019** soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de **20 %** par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- **Dit et sollicite que pour l'année 2019, la redevance sera de $((0.035 \text{ €} \times 18) + 100 \text{ €}) \times 1.24$ soit 124,78 €**

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances à recouvrer doit être arrondi à l'euro le plus proche

soit pour la redevance 2019 : **125 €.**

VENTE DE MATERIEL DE TONTE ET SORTIE DE L'ACTIF

M. le Maire indique que la commune peut procéder à la vente d'un accessoire de tonte et doit être sorti de l'inventaire. L'entreprise Jamotte Motoculture de Vire propose de racheter cette tondeuse arrière pour a somme de 650 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- accepte de vendre la tondeuse arrière Delmori n°68604
- accepte de le sortir de l'actif (numéro d'inventaire 2016-05)
- et charge M. le Maire d'effectuer toutes les opérations et signatures nécessaires.

REMPLACEMENT DE LA STATUE – devis et demande de subvention :

M. le Maire rappelle que la statue sous le porche de l'église a été volée dans les années 1960 et l'association du patrimoine à demander à son remplacement et à la restauration de la stèle du porche. M. le maire donne lecture des devis de récréation et de repose dans le porche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** le devis de Gilles EVETTE menuisier pour la somme de 3014 € HT
- **Accepte** le devis de M. Alain LEGROS sculpteur sur bois pour la somme de 3000 € HT.
- **Décide** de réaliser les travaux de réfection et la remise en place de la statue de Sainte Suzanne, patronne de l'église dès notification de l'attribution des subventions
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Manche pour l'attribution d'une subvention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

REMPLACEMENT DE LA STATUE – convention Fondation du Patrimoine :

M. le Maire rappelle que la fondation du patrimoine aide la commune pour le remplacement de la statue sous le porche de l'église. Il donne lecture de la convention qui va octroyer à la commune la somme de 2000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** les conditions de la convention et **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **Remercie publiquement** La Fondation du Patrimoine ainsi que les mécènes du patrimoine Club Manche pour leur écoute et leur financement.

TRAVAUX EGLISE – convention Fondation du Patrimoine :

M. le Maire rappelle qu'il a reçu les services de l'architecte des bâtiments de France. Il ressort qu'il sera nécessaire de prévoir la restauration de la toiture et qu'il serait important de refaire la charpente comme à l'origine afin de sauvegarder l'édifice. Il invite le conseil à en prendre conscience et de préparer ces travaux important. La fondation du patrimoine sera sollicitée ainsi que l'association du Patrimoine de Sainte Suzanne sur Vire. Une convention avec la fondation du Patrimoine est proposée afin de recueillir les dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** la mise en place de la convention de La Fondation du Patrimoine et **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OPERATIONS ENVIRONNEMENT 2019-2020

M. le Maire indique que l'Association Les Goélands a fait des interventions grand public depuis l'an dernier. La commune est reconnue pour ses actions environnementales et ses efforts afin de préserver les ressources en eau et la préservation de la Biodiversité.

Des animations et la sensibilisation avec le concours financier de l'Agence de l'Eau continue.

John PHILIPOT fait état des actions en cours :

- Opération Jachère fleurie : 24 foyers ont répondu à l'appel pour 3660 m² à semer. 340 m² sont mis en semis par la commune. Un suivi de l'opération et de comptage de la biodiversité est assuré par l'association des goélands avec le soutien financier de l'agence de l'eau et l'AFB.
- Niche à chouette : le Groupe Ornithologique Normand avait posé deux nichoirs en mars et la dernière visite à révéler la présence de cinq jeunes chouettes effraie avec leurs parents. Une pose de bague va permettre de faire un suivi.
- Capitale de la biodiversité : la commune est candidate

- Appel à manifestation d'intérêt Collecte innovante et solidaire : la commune a déposé un dossier pour réduire les déchets en les recyclant de façon innovante. Objectif zéro déchet pour les bâtiments communaux.
- Presse : article de la gazette des communes parle de Saint Suzanne sur Vire dans son article innovations et territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Valide** les projets ci-dessus et accepte le concours de tous les partenaires financiers
- **Décide** de retenir l'association Les Goélands pour la mise en œuvre générale des opérations.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONCOURS BENEVOLES DES AGRICULTEURS SUR LA COMMUNE :

M. le Maire rappelle que les agriculteurs de la commune sont parfois sollicités ou font du bénévolat spontané pour aider la commune. La commune se doit de reconnaître cette aide et d'acter cette action afin de protéger les bénévoles agriculteurs ou exploitants. Un contrat d'assurance le prévoît.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** le concours des agriculteurs et tous exploitants agricoles pour des taches de =bénévolat sur la commune et pour le compte de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique :

- qu'il a reçu ses remerciements pour les subventions 2019.
- Qu'il a reçu les services de St Lô Agglo et de Planis dans le cadre de la révision de la carte communale

La Séance a été levée à 23 heures 00

Le Maire, Antoine AUBRY



(Handwritten signature of Antoine Aubry)